



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°1g), MM Eric MARCHAND, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°1c), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la question n°1e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT (à partir de la question n°1c), délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jan ROEDOE, suppléant (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1c et jusqu'à la question n°2g), déléguée de Dracy lès Couches, M Georges GAUTHEROT (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1f), délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, délégués d'Étang sur Arroux, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°2a), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2g), déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°2g), délégué de Laizy, Augustin de Chapeaux (jusqu'à la question n°2g), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1c), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU (à partir de la question n°1d), déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1f), déléguée de Morlet, Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°1f), déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Mmes Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET (à partir de la question n°1b), délégué de Saint Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Monsieur Guy MIGNOT (à partir de la question n°1e), suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ (jusqu'à la question n°2a), déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Stéphane FABRE, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, Jacques ROY, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, M Jean-Baptiste PIERRE.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à M Jean-François ALUZE, M Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Sandrine GASSIER à M Didier DEVOUCOUX, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Métin ALBAYRAK à M Emile LECONTE, Mmes Francette GYBELS à Mme Monique GATIER, Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jean-Claude LHOSTE à M André LHOSTE, MM René LOBET à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n°1f), Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Alain d'ANGLEJAN à Mme Anne-Marie DUCREUX, MM Christian DELAFORGE à Mme Marie-Claude BARNAY, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, Michel PILARD à Mme Andrée MENARGUEZ, M Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

A – Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B - Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

1 - FINANCES**a) Affectation des résultats de l'exercice 2022.**

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), a approuvé les affectations d résultats de l'exercice 2022.

b) Bibliothèque multimédia : actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 6.795.649 € TTC.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

| | |
|------|----------------|
| 2015 | 325.860,02 € |
| 2016 | 2.735.328,54 € |
| 2017 | 2.663.162,52 € |
| 2018 | 821.188,30 € |
| 2019 | 76.412,94 € |
| 2020 | 48.016,97 € |
| 2021 | 39.370,34 € |
| 2022 | 36.309,23 € |
| 2023 | 50.000,00 € |

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement la dernière année.

Le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'AP de 6.795.649 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Pour les travaux et aménagements :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Subventions GAM et Ville d'Autun | 2.696.876 € |
| FCTVA GAM et Ville d'Autun | 1.064.253 € |
| Coût net Ville d'Autun | 1.218.732 € |
| Autofinancement GAM | 1.527.612 € |
| Reliquat des aléas (non utilisés) | 58.439 € |

Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau :

| | |
|---------------------|-----------|
| Subventions GAM | 192.117 € |
| FCTVA GAM | 47.272 € |
| Autofinancement GAM | 48.787 € |

c) Actualisation de l'AE/CP pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a accepté l'actualisation de l'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun d'un montant de 1.492.964 € TTC.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

| | |
|------|--------------|
| 2020 | 0,00 € |
| 2021 | 135.463,00 € |
| 2022 | 138.515,25 € |
| 2023 | 214.527,00 € |
| 2024 | 502.229,00 € |
| 2025 | 502.229,75 € |

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de la dernière année automatiquement.

Le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'AP de 1.492.964 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Aides ANAH 71 | 325.480 € |
| Aides ANAH Centrale | 183 036 € |
| Aides CDC | 60.000 € |
| Autofinancement ou emprunt | 924.448 € |

d) Vote des taux d'imposition 2023.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les taux d'imposition 2023 (TH, TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

| | |
|--|---------|
| Taxe Foncier Bâti (TFB)..... | 4,37 % |
| Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) | 6,79 % |
| Taxe d'habitation (TH) | 13,39 % |
| Contribution Foncière des Entreprises (CFE) | 26,76 % |

Le conseil communautaire a approuvé le taux de la TEOM à 12,20 % pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny.

La TEOMi, pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny est définie dans les conditions suivantes :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,020 € par litre.

Enfin, le conseil communautaire a approuvé le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à 1,15 pour 2022.

e) Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a arrêté le produit de la taxe GEMAPI à 160 000 €, soit 4,32 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2023.

f) Vote du Budget Primitif 2023 de la CCGAM, budget principal et budgets annexes.

Budget principal CCGAM

Le conseil communautaire PREND ACTE de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement des subventions aux associations,

Madame Françoise ANDRE et Monsieur Fabrice VOILLOT, ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 opposition), autorise le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 73 760,63 € en section de fonctionnement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la réalisation des emprunts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022, budget principal et budgets annexes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs et autorise Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2023.

Budget annexe des salles évènementielles

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe des salles évènementielles ainsi que le tableau des effectifs.

Budget annexe de l'assainissement

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement (SPANC) ainsi le tableau des effectifs.

Budget annexe de l'abattoir

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe de l'abattoir.

Budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR) ainsi que le tableau des effectifs.

Budget annexe de l'aérodrome

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe de l'aérodrome.

Budget annexe des zones d'activités économiques (ZAE)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Budget annexe de la salle Jean Genet

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe de la salle Jean Gene ainsi que le tableau des effectifs.

Budget annexe GEMAPI

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe GEMAPI et a arrêté le produit de la taxe GEMAPI à 160 000 €, soit 4,32 € en moyenne par habitant pour l'année 2023.

g) Détermination de la durée des amortissements des subventions d'équipement versées selon les nomenclatures M14 et M4.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les durées d'amortissement des biens figurant selon la nomenclature du budget à compter du 1er janvier 2023.

2 – ADMINISTRATION GENERALE

a) Renouvellement de la convention constitutive du Conseil départemental d'accès au droit de Saône-et-Loire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Saône-et-Loire, ainsi que son annexe financière et en a autorisé la signature.

b) Convention de groupement de commande entre la ville d'Autun, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois Morvan pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage avec gros entretien.

Le conseil communautaire a approuvé, l'unanimité, la convention instituant un groupement de commande entre la ville d' Autun, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois Morvan pour le marché d' exploitation et de maintenance des installations de chauffage avec gros entretien.

c) Convention de groupement de commande entre la ville d'Autun, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois Morvan pour la fourniture d'électricité.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention instituant un groupement de commande entre la ville d'Autun, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois Morvan relatif à la fourniture d'électricité.

d) Remplacement d'un délégué au SIRTOM.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Mme Jacqueline RICHARD en remplacement de M. Romaric MAGNIEN, en tant que délégué titulaire au SIRTOM de la Région de Chagny.

e) Adoption de la modification 1 au marché n° 2022-15-12 - lot 12 « Pâtisseries portions préemballées » relatif à la fourniture de denrées alimentaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé la modification n°1 au marché n°2021-15-12 relatif au lot 12 « Pâtisseries portions préemballées » du marché de fourniture de denrées alimentaires dont le titulaire est Gourmalliance, représentant une augmentation de + 2,51 %, (+ 132€ HT soit + 139,26 € TTC) par rapport au montant initial, soit un nouveau montant estimatif annuel de 5 399 € HT (5 695,95 € TTC).

f) Convention entre la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention entre la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

Le conseil communautaire a fixé à 5,50 € le tarif par repas confectionné (sans la fourniture du pain), non livré à compter du 1^{er} mai 2023.

g) Convention entre la CCGAM et l'Association Ailes dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intérêt Communautaire (PIC).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'Association Ailes et en a autorisé la signature.

3 - DSTA

a) Convention avec ECOSYSTEM pour la prise en charge des déchets issus des lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle convention à intervenir avec ECOSYSTEM, relative à la prise en charge des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets - Version Juillet 2022 », qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1er juillet 2022 et en a autorisé la signature.

b) Approbation du contrat territorial pour les jouets avec l'éco-organisme Eco-Mobilier.
Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le contrat territorial pour la collecte des jouets avec Eco-Mobilier et en a autorisé la signature.

c) Approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec l'éco-organisme Eco-Mobilier.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le contrat territorial pour la collecte des articles de bricolage et de jardin avec Eco-Mobilier et en a autorisé la signature.

4 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Les conseillers communautaires ont été invité à visiter l'exposition « Les Médusés de Gorgopolitis ».

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 13 Avril 2023
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

